



MaPrimeAdapt' Le mode d'emploi

UNE AIDE UNIQUE POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT ET PRÉSERVER VOTRE AUTONOMIE



une aide pour mieux vivre chez soi P.4

Le crédit d'impôt P. 6

Les 5 étapes de mon parcours P.7

À quelle aide ai-je droit ? 🛤

Déterminez le montant de votre prime selon votre niveau de revenus et votre projet de rénovation.

Fiches P. 9

Fiche nº 1

Propriétaire occupant aux revenus très modestes

P. 10

Fiche n° 2

Propriétaire occupant aux revenus modestes

P. 12

Fiche n° 3

Locataire aux revenus très modestes

P. 14

Fiche n° 4

Locataire aux revenus modestes

P. 16

Fiche n° 5

Propriétaire occupant ou locataire aux revenus intermédiaires

P. 18

Les travaux éligibles P. 21

Dans l'entrée P. 22

Dans le salon P. 23

Dans la cuisine P. 24

Dans la salle à manger P. 25

Dans la chambre P. 26

Dans la salle de bain P. 27

Dans les toilettes P. 28

Dans les espaces de circulation P. 29

Dans les pièces annexes P. 30

En extérieur P. 31

Que vous soyez une personne âgée ou en situation de handicap, adapter votre logement à vos besoins est essentiel pour réduire les risques d'accidents, créer un environnement de vie plus sécurisé et plus confortable.

Lorsque l'on souhaite entreprendre ce type de travaux, il n'est pas toujours facile de savoir comment s'y prendre, par où commencer, vers qui se tourner et à qui faire confiance. Ce mode d'emploi vous explique le montant d'aide auquel vous avez droit en fonction de votre situation et vous présente les principaux travaux d'adaptation.

→ Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous avec un conseiller France Rénov', qui répondra à toutes vos questions et vous aidera à construire votre projet de travaux.

Pour trouver un conseiller: rendez-vous sur france-renov.gouv.fr



France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, est là pour vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet.



D'après un sondage Opinionway réalisé en 2012 pour l'Observatoire de l'intérêt général

France Rénov' Une rénovation sécurisée pour tous



Service public d'information et de conseil sur la rénovation de l'habitat, France Rénov' vous accompagne gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de votre logement.

2 700 conseillers France Rénov'

600
espaces Conseil
partout en France

Un conseil à chaque étape de votre projet

Les conseillers du réseau France Rénov', présents sur l'ensemble du territoire, vous renseignent et vous conseillent gratuitement.

Ils vous donneront un avis indépendant pour préparer sereinement votre projet. Ils peuvent également vous orienter vers les bons professionnels.

Rénovez en toute tranquillité et sans arnaque

Afin de vous prémunir des pratiques frauduleuses, nous vous invitons à ne pas vous précipiter et à bien préparer votre projet. Il est ainsi recommandé de faire réaliser plusieurs devis par des artisans différents pour comparer les offres.

5 bonnes raisons de rénover



→ Autonomie

Préserver votre qualité de vie, votre autonomie et préparer votre avenir.



→ Confort

Rester au chaud en hiver, au frais en été et lutter contre l'humidité.



→ Économie

Réduire vos factures de chauffage et le financement des travaux grâce aux aides publiques.



→ Environnement

Participer à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.



→ Investissement

Valoriser votre bien et anticiper les interdictions de location des logements énergivores.

MaPrimeAdapt' Une aide pour mieux vivre chez soi

MaPrimeAdapt' est la principale aide de l'État pour adapter votre logement à la perte d'autonomie. Elle est ouverte aux propriétaires qui occupent leur logement et aux locataires du parc privé.

Vous êtes concerné par l'aide si:

- → Vous ou un membre de votre foyer:
- ✓ ou est âgé de 60 à 69 ans sous conditions de GIR*
 (groupe iso-ressources),
- ☑ ou a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %,
- ✓ ou bénéficie de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- → Vous avez des revenus modestes ou très modestes. L'ensemble des revenus fiscaux des membres du foyer sont pris en compte.

Identifiez votre niveau de revenus pour vérifier votre éligibilité en p. 8

Vous êtes locataire?

Vous devez informer votre bailleur de votre volonté de réaliser des travaux d'adaptation. C'est vous qui payez les travaux et bénéficiez de l'aide.

* Le GIR (groupe iso-ressources) est un document qui évalue votre niveau d'autonomie. Le GIR va de 1 à 6. Le niveau 1 correspond à une perte d'autonomie très importante. Le niveau 6 désigne une personne complètement autonome au quotidien.

Le GIR est évalué par un professionnel de santé, en général un médecin traitant ou une équipe médico-sociale du conseil départemental.

Un accompagnement de A à Z

Tout au long du projet, vous êtes accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Il vient chez vous pour faire un diagnostic de votre logement : il regarde toutes les pièces et identifie avec vous les difficultés que vous rencontrez au quotidien.

Dans certains cas, la présence d'un ergothérapeute peut être nécessaire pour identifier des aménagements spécifiques.

Le conseiller France Rénov' vous orientera vers les bons professionnels selon votre situation.



Bon à savoir: MaPrimeAdapt' est cumulable avec MaPrimeRénov'. Adoptez une approche globale en réalisant à la fois des travaux d'adaptation et de rénovation énergétique. Vous pourrez ainsi mutualiser les travaux et améliorer durablement le logement.

Des travaux qui s'adaptent à votre situation

Les travaux s'adaptent entièrement à vos besoins: remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte-escalier, pose de volets roulants électriques, etc.

Il existe plusieurs labels qui identifient des professionnels spécialisés dans les travaux d'adaptation comme Silverbat, Handibat, Proadapt, etc. Vous êtes libre de choisir un artisan labellisé ou non.



Le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt finance les travaux d'adaptation pour les personnes qui ne sont pas éligibles à MaPrimeAdapt'. Il est ouvert aux propriétaires qui occupent leur logement et aux locataires du parc privé.

Vous êtes concerné par l'aide si :

- → Vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit du logement,
- → Vous ou un membre de votre foyer:
- est âgé de 60 ans ou plus et a une perte d'autonomie qui vous classe dans l'un des groupes 1 à 4 de la grille nationale applicable pour l'allocation personnalisée d'autonomie,
- ☑ ou a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %,
- → Vous avez des revenus intermédiaires selon le barème des impôts.

Identifiez votre niveau de revenus pour vérifier votre éligibilité en p. 8

Vous êtes locataire?

Vous devez demander l'autorisation à votre bailleur de réaliser des travaux d'adaptation.

Des travaux pour améliorer l'accessibilité et la mobilité

Vous pouvez installer des équipements sanitaires (siège de douche mural, siphon déporté, bac à douche extra-plat, miroir inclinable pour personnes à mobilité réduite...) ou des équipements de sécurité et d'accessibilité (volet roulant électrique, détecteur de mouvements, rampe fixe...). Ils doivent être fournis et installés par une même entreprise.

Les 5 étapes de mon parcours





1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.

2

Le conseiller France Rénov' me propose une liste d'AMO* présents sur mon territoire.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.







Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.



Je fais réaliser mes travaux par un artisan.





5

Je reçois le versement de ma subvention.

Le barème des plafonds de ressources pour l'année 2025

Le montant d'aide dépend de votre projet et de votre niveau de revenus.

Identifiez votre catégorie de revenus grâce au barème puis consultez la fiche qui correspond à votre profil p. 9.

Pour le calcul de l'aide MaPrimeAdapt', l'ensemble des revenus fiscaux des membres du foyer sont pris en compte. Par exemple, si vous hébergez votre père, vos revenus et ceux de votre père sont additionnés.

Plafonds de ressources en Île-de-France

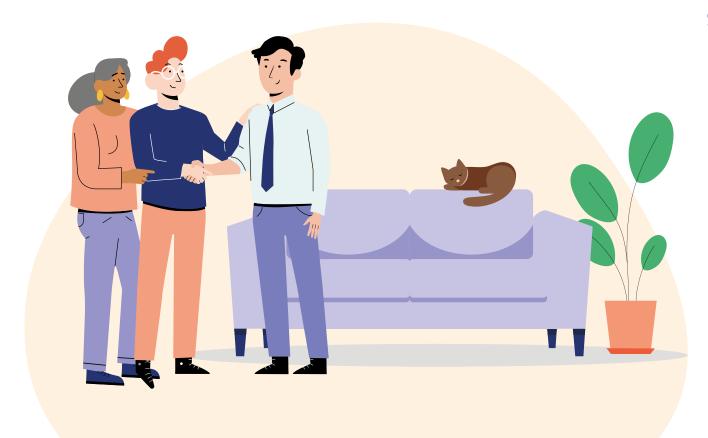
MAPRIMEADAPT'		CRÉDIT D'IMPÔT		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Nombre de parts	Ménages aux revenus intermédiaires
1	23768€	28933€	1	31094€
2	34884€	42463€	1,5	40 306 €
3	41893 €	51000€	2	49 518 €
4	48 914 €	59549€	2,5	56427€
5	55961€	68123€	3	63 336 €
par personne supplémentaire	+7038€	+8568€	par demi-part supplémentaire	6909€

Plafonds de ressources dans les autres territoires

MAPRIMEADAPT'			CRÉDIT	D'IMPÔT
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Nombre de parts	Ménages aux revenus intermédiaires
1	17173€	22 015 €	1	31094€
2	25115€	32197€	1,5	40306€
3	30206€	38719€	2	49518€
4	35 285 €	45 234 €	2,5	56427€
5	40388€	51775€	3	63 336 €
par personne supplémentaire	+5094€	+6525€	par demi-part supplémentaire	6909€



VOTRE STATUT	VOS REVENUS	VOTRE AIDE	VOTRE FICHE PERSONNALISÉE
Je suis propriétaire occupant	très modestes	MaPrimeAdapt'	Consultez la <u>Fiche nº 01</u>
	modestes	MaPrimeAdapt'	Consultez la <u>Fiche nº 02</u>
	intermédiaires	Le crédit d'impôt	Consultez la <u>Fiche nº 05</u>
Je suis locataire	très modestes	MaPrimeAdapt'	Consultez la <u>Fiche nº 03</u>
	modestes	MaPrimeAdapt'	Consultez la <u>Fiche nº 04</u>
	intermédiaires	Le crédit d'impôt	Consultez la <u>Fiche n° 05</u>



Je fais des travaux d'adaptation. Je suis éligible à MaPrimeAdapt'.

MON AIDE

Une aide à hauteur de 70 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 22000 euros HT

Un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage pris en charge à hauteur de **350 euros minimum**¹

Mon assistant à maîtrise d'ouvrage dépose mon dossier sur monprojet.anah.gouv.fr

À noter: Je peux bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de l'aide.



Mes travaux

Que je vive en appartement ou en maison, MaPrimeAdapt' finance tous les travaux qui améliorent la mobilité et la sécurité à l'intérieur du logement. En maison, MaPrimeAdapt' finance également les travaux améliorant l'accès au logement. Les travaux doivent figurer dans le diagnostic autonomie établi par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Mes avantages

Un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vous suit à chaque étape de votre projet:

- ☑ Il vient chez moi pour faire un diagnostic de mon logement, accompagné dans certaines situations par un ergothérapeute : il regarde toutes les pièces et identifie avec moi les difficultés que je rencontre au quotidien, ainsi que les besoins de mes proches et de mes aidants.
- ☑ Il préconise des travaux et des ajustements en fonction de mes besoins.
- ☑ Il élabore le plan de financement et aide à trouver des artisans et comparer les devis.



Mes contacts

Pour construire mon projet: je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un assistant à maîtrise d'ouvrage.



JE TROUVE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' LE PLUS PROCHE DE MOI

modestes (MO)

propriétaire occupant

Je fais des travaux d'adaptation. Je suis éligible à **MaPrimeAdapt'**.

MON AIDE

Une aide à hauteur de 50 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 22000 euros HT

Un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage pris en charge à hauteur de **350 euros minimum**²

Mon assistant à maîtrise d'ouvrage dépose mon dossier sur monprojet.anah.gouv.fr

À noter: Je peux bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de l'aide.



² Cette prise en charge peut monter à 600 euros ou 800 euros selon le type d'accompagnement réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Mes travaux

Que je vive en appartement ou en maison, MaPrimeAdapt' finance tous les travaux qui améliorent la mobilité et la sécurité à l'intérieur du logement. En maison, MaPrimeAdapt' finance également les travaux améliorant l'accès au logement. Les travaux doivent figurer dans le diagnostic autonomie établi par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Mes avantages

Un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vous suit à chaque étape de votre projet:

- ☑ Il vient chez moi pour faire un diagnostic de mon logement, accompagné dans certaines situations par un ergothérapeute : il regarde toutes les pièces et identifie avec moi les difficultés que je rencontre au quotidien, ainsi que les besoins de mes proches et de mes aidants.
- ☑ Il préconise des travaux et des ajustements en fonction de mes besoins.
- ☑ Il élabore le plan de financement et aide à trouver des artisans et comparer les devis.



Mes contacts

Pour construire mon projet: je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un assistant à maîtrise d'ouvrage.



JE TROUVE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' LE PLUS PROCHE DE MOI

Je fais des travaux d'adaptation avec l'accord de mon propriétaire. Je suis éligible à MaPrimeAdapt'.

MON AIDE

Une aide à hauteur de 70 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 22000 euros HT

Un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage pris en charge à hauteur de 350 euros minimum³

Mon assistant à maîtrise d'ouvrage dépose mon dossier sur monprojet.anah.gouv.fr

À noter: Je peux bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de l'aide.



Mes travaux

Que je vive en appartement ou en maison, MaPrimeAdapt' finance tous les travaux qui améliorent la mobilité et la sécurité à l'intérieur du logement. En maison, MaPrimeAdapt' finance également les travaux améliorant l'accès au logement. Les travaux doivent figurer dans le diagnostic autonomie établi par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

En tant que locataire, je dois demander à mon bailleur l'autorisation d'effectuer des travaux d'adaptation.

Mes avantages

Un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vous suit à chaque étape de votre projet:

- ☑ Il vient chez moi pour faire un diagnostic de mon logement, accompagné dans certaines situations par un ergothérapeute : il regarde toutes les pièces et identifie avec moi les difficultés que je rencontre au quotidien, ainsi que les besoins de mes proches et de mes aidants.
- Il préconise des travaux et des ajustements en fonction de mes besoins.
- ☑ Il élabore le plan de financement et aide à trouver des artisans et comparer les devis.
- Il m'assiste pour préparer et déposer ma demande d'aide.



Mes contacts

Pour construire mon projet: je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un assistant à maîtrise d'ouvrage.



JE TROUVE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' LE PLUS PROCHE DE MOI

locataire du parc privé

Je fais des travaux d'adaptation avec l'accord de mon propriétaire.

Je suis éligible à MaPrimeAdapt'.

MON AIDE

Une aide à hauteur de 50 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 22000 euros HT

Un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage pris en charge à hauteur de 350 euros minimum⁴

Mon assistant à maîtrise d'ouvrage dépose mon dossier sur monprojet.anah.gouv.fr

À noter: Je peux bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de l'aide.



Mes travaux

Que je vive en appartement ou en maison, MaPrimeAdapt' finance tous les travaux qui améliorent la mobilité et la sécurité à l'intérieur du logement. En maison, MaPrimeAdapt' finance également les travaux améliorant l'accès au logement. Les travaux doivent figurer dans le diagnostic autonomie établi par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

En tant que locataire, je dois demander à mon bailleur l'autorisation d'effectuer des travaux d'adaptation.

Mes avantages

Un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vous suit à chaque étape de votre projet:

- ☑ Il vient chez moi pour faire un diagnostic de mon logement, accompagné dans certaines situations par un ergothérapeute : il regarde toutes les pièces et identifie avec moi les difficultés que je rencontre au quotidien, ainsi que les besoins de mes proches et de mes aidants.
- ☑ Il préconise des travaux et des ajustements en fonction de mes besoins.
- ☑ Il élabore le plan de financement et aide à trouver des artisans et comparer les devis.
- Il m'assiste pour préparer et déposer ma demande d'aide.



Mes contacts

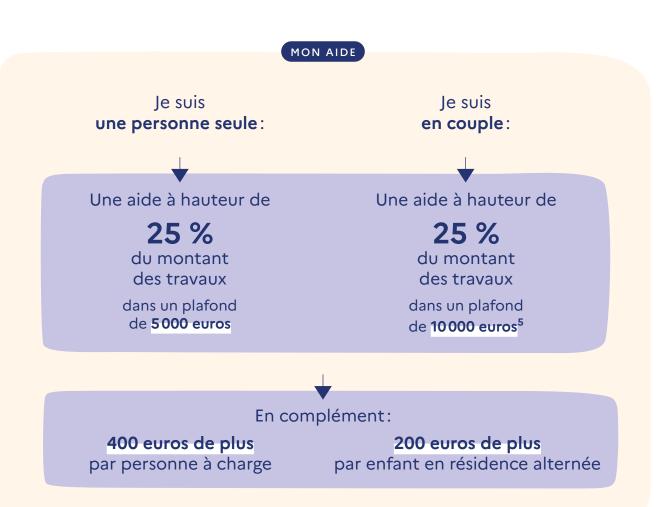
Pour construire mon projet: je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un assistant à maîtrise d'ouvrage.



JE TROUVE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' LE PLUS PROCHE DE MOI

Je fais des travaux d'adaptation. Je suis éligible au crédit d'impôt.



Je déclare les travaux effectués pour bénéficier d'un **crédit d'impôt au titre des revenus 2025** (déclaration à effectuer en 2026).



Les conditions d'éligibilité

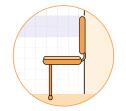
Pour avoir droit au crédit d'impôt, il faut:

- ☑ avoir des revenus intermédiaires selon le barème des impôts,
- ☑ être âgé de 60 ans ou plus,
- ☑ avoir un GIR entre 1 et 4 ou un taux d'incapacité supérieur à 50 %.

Pour plus d'informations sur le crédit d'impôt, je peux consulter le site officiel de l'administration française: **service-public.fr**



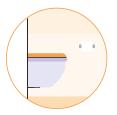
Quelques exemples de travaux



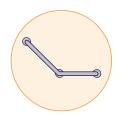
→ Siège de douche mural



→ Bac à douche extra-plat et porte de douche



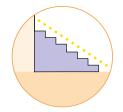
→ WC suspendu avec bâti support



→ Barre de maintien ou d'appui



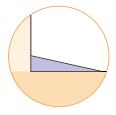
→ Volet roulant électrique



→ Chemin lumineux



→ Main courante



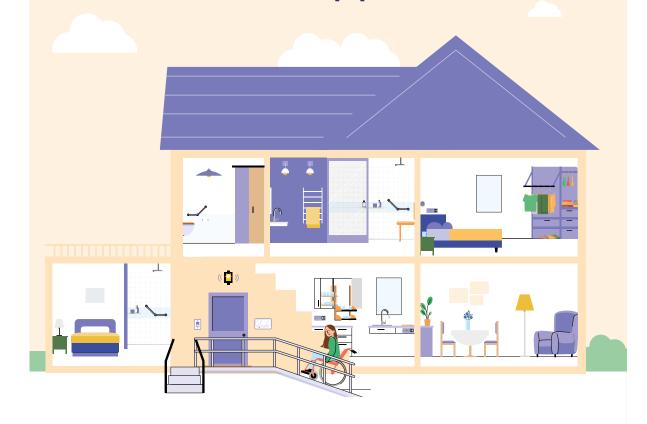
→ Rampe d'accès



→ Monte-escalier

Les travaux

en maison ou en appartement



Ce mode d'emploi vous présente pièce par pièce la liste des principaux travaux d'adaptation. Cette liste n'est pas exhaustive.

L'entrée	p. 22
Le salon	p. 23
La cuisine	p. 24
La salle à manger	p. 25
La chambre	p. 26
La salle de bain	p. 27
Les toilettes	p. 28
Les espaces de circulation	p. 29
Les pièces annexes	p. 30
L'extérieur de la maison	p. 31

L'entrée



3

- 2 Interrupteurs visibles et accessibles
- 3 Porte motorisée

2

ON OFF

- 4 Interphone avec vidéo placé à votre hauteur, qui peut être connecté à une aide auditive
- 5 Main courante
- 6 Nez de marche contrasté et antidérapant
- 7 Sol sûr et non glissant
- 8 Rampe d'accès



Le conseil de l'ergothérapeute

Utilisez une couleur contrastante sur votre seuil de porte d'entrée pour mieux le repérer.

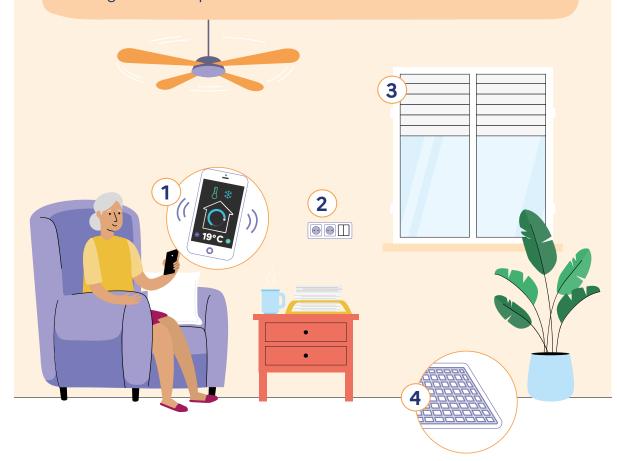
Installez un paillasson extraplat et antidérapant.

Utilisez une serrure connectée.

Le salon

Adoptez le bon réflexe: installez un chauffage performant, un thermostat connecté et un plafonnier à pales pour améliorer votre confort et mieux réguler la température.

Ces travaux sont également éligibles à des aides financières. Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Rénov'.



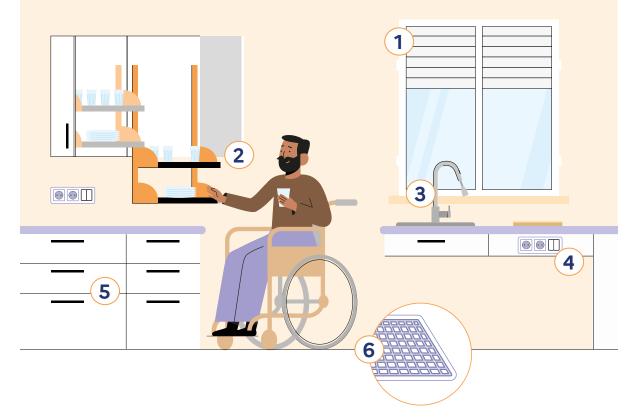
- 1 Thermostat connecté
- 2 Prises électriques à la bonne hauteur
- 3 Volets roulants électriques
- 4 Sol sûr et non glissant



avec des accoudoirs.

La cuisine

Adoptez le bon réflexe: les meubles de cuisine sont financés s'ils sont rattachés au bâti et qu'ils permettent une meilleure accessibilité: meuble à hauteur de fauteuil roulant, placards de cuisine plus bas pour être plus facilement atteints.



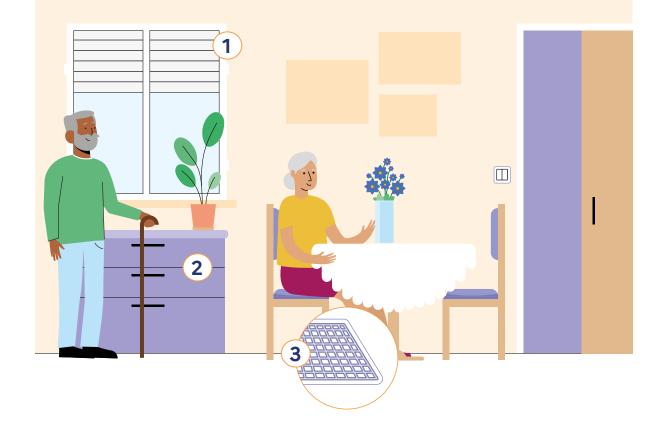
- 1 Volets roulants électriques
- (2) Meubles faciles d'accès fixés aux murs
- 3 Mitigeur à col-de-cygne
- 4 Multiplication des prises électriques à proximité du plan de travail
- 5 Tiroirs en remplacement des placards
- 6 Sol sûr et non glissant



Le conseil de l'ergothérapeute

Pour réduire le risque d'accident, installez un détecteur d'eau ou de gaz.

La salle à manger



- 1 Volets roulants électriques
- 2 Meubles à tiroirs en remplacement des meubles à portes
- 3 Sol sûr et non glissant



Le conseil de l'ergothérapeute

Placez les objets usuels entre 40 cm et 1,40 m de hauteur.

Préférez des prises murales plutôt que des rallonges pour éviter les chutes.

La chambre

Adoptez le bon réflexe: installez un chauffage performant, un thermostat connecté et un plafonnier à pales pour améliorer votre confort et mieux réguler la température.

Ces travaux sont également éligibles à des aides financières. Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Rénov'.



- 1 Installation de volets électriques ou de systèmes facilitant leur manipulation
- 2 Veilleuse à détection de mouvement fixée au mur pour l'éclairage nocturne
- 3 Interrupteur au niveau de la tête du lit
- 4 Barre d'abaissement pour les penderies hautes
- 5 Meubles faciles d'accès fixés au mur

Le conseil de l'ergothérapeute

Utilisez un lit à la bonne hauteur.

Attention aux tapis: vous pouvez facilement vous prendre les pieds dedans. Mettez un antidérapant en dessous pour les fixer au sol.

Une veilleuse de nuit peut aussi être utile pour vos déplacements la nuit.

La salle de bain



- 1 Éclairage optimisé avec système de déclenchement automatique
- 2 Mitigeur thermostatique ou mitigeur col-de-cygne
- 3 Lavabo avec une faible profondeur ou adapté aux personnes à mobilité réduite
- 4 Barre d'appui pour faciliter l'équilibre
- 5 Paroi de douche sans seuil pour protéger le sol des éclaboussures et éviter de glisser
- 6 Douche facile d'accès et antidérapante (de plain-pied ou extra-plate)
- 7 Sol sûr et antidérapant



Le conseil de l'ergothérapeute

Installez un tapis de bain antidérapant et absorbant.

Pensez à installer un éclairage adapté à votre salle de bain, pour bien voir dans votre douche.

Un siège de douche relevable facilite la toilette du bas du corps.

Les toilettes

- 1 Éclairage performant avec détection de présence
- 2 Porte s'ouvrant vers l'extérieur ou porte coulissante
- Barre d'appui droite ou coudée (en fonction des situations)
- **4** WC à la bonne hauteur
- 5 Sol sûr et non glissant



Le conseil de l'ergothérapeute

Se relever en s'appuyant sur une poignée de porte ou sur un radiateur n'est pas une bonne idée: vous pouvez perdre l'équilibre. Installez une barre sur laquelle vous pouvez vous appuyer.



- 1 Élargissement des passages
- 2 Portes coulissantes
- 3 Chemin lumineux non éblouissant avec déclenchement automatique
- 4 Monte-escalier, monte-personne ou plateforme élévatrice
- **5** Main courante
- **6** Ascenseur

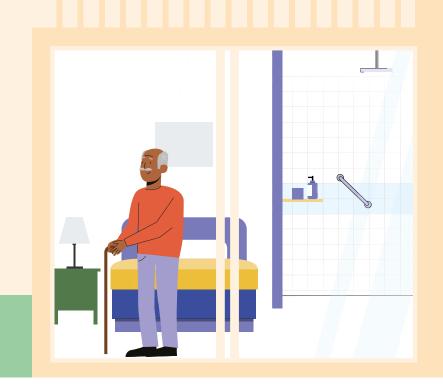


Le conseil de l'ergothérapeute

Installez des contremarches et des nez de marche antidérapants sur les escaliers.

Choisissez des meubles stables et hauts pouvant servir d'appui.

Les pièces annexes



- Aménagement ou création d'une pièce supplémentaire comme une chambre ou une salle de bain au rez-de-chaussée
- Création d'un espace de vie autonome comme l'aménagement d'un studio dans un garage



Le conseil de l'ergothérapeute

Il est parfois plus facile et moins coûteux d'aménager un nouvel espace ou une partie de la maison pour être de plain-pied, pour tous les gestes du quotidien. Un professionnel peut vous aider à aménager cet espace.

L'extérieur (de la maison)

Adoptez le bon réflexe: installez des volets pour vous protéger de la chaleur. La pose de volets est également éligible à des aides financières. Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Rénov'.



- 1 Éclairage automatique
- 2 Banc avec accoudoirs
- (3) Main courante
- 4 Rampe d'accès pour franchir une marche
- 5 Plateforme élévatrice ou monte-escalier pour un perron de plusieurs marches
- **6** Élargissement ou aménagement du cheminement extérieur
- 7 Revêtement sûr et non glissant
- 8 Élargissement ou aménagement de parking

32

Merci au Parc naturel régional du Gâtinais français,
à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois,
au conseil départemental du Cantal, au département du Puy-de-Dôme,
à Mathieu Alapetite et Jean-Philippe Arnoux
de la filière Silver économie pour leur contribution.





Vous souhaitez adapter votre logement? Faites appel à un conseiller France Rénov'!

> **Trouvez l'espace Conseil** le plus proche de chez vous sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone 0808800700

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives?

Les agents France services peuvent vous appuyer dans votre demande d'aide. france-services.gouv.fr



Fraternité







